



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

PARIS, LE 27 JUIL. 2006

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

A

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION
Directions régionales et départementales
de la jeunesse et des sports

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
DE DEPARTEMENT
Directions départementales de la jeunesse
et des sports

MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS DE PROJET
DROGUES ET TOXICOMANIE (MILDT)

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX DU MJSVA

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION POPULAIRE**
SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES
ACTIONS TERRITORIALES

*Bureau des actions territoriales, éducatives et
culturelles DJEP B2*
Affaire suivie par : Soraya BERICHI
01-40-45-92-48
soraya.berichi@jeunesse-sports.gouv.fr

DIRECTION DES SPORTS
SOUS-DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

*Bureau de la protection du public, de la promotion
de la santé et de la lutte contre le dopage DS B2*
Affaire suivie par : Véronique MEYER
01-40-45-96-83
veronique.meyer@jeunesse-sports.gouv.fr

INSTRUCTION N° 06 - 131 59

OBJET : Complément à l'instruction N° 06-074 JS du 21 avril 2006 : Prévention des consommations de produits psycho-actifs des adolescents au cours de leurs pratiques de loisirs.

Opération nationale en liaison avec les établissements publics nationaux et les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA).

REFER. :

P.J. : 4

Fiche technique n°2 : action 2 de sensibilisation (cf instruction 06-074 JS du 21/04/06)

Fiche technique fiche n°3 : projet de prévention 3 (cf instruction 06-074 JS du 21/04/06)

Notice relative à la fiche technique n°3

Liste des CIRDD

Conformément à l'instruction citée en objet, la première phase de l'opération nationale s'est déroulée de mai à juin 2006. Elle a permis d'actualiser les données relatives à la problématique de la consommation des produits psycho-actifs des adolescents, de redéfinir les phases 2 et 3 et de recadrer les délais de retour de l'appel à projet.

I – Opération nationale et son organisation

Les principes sont maintenus, toutefois dans l'organisation certains correctifs s'imposent.

Il a été décidé de décaler et de découpler les phases 2 et 3. En conséquence, vous devrez transmettre **pour le 9 octobre 2006**, deux types d'actions :

Une action de sensibilisation à la prévention de la consommation en espaces de loisirs en direction de décideurs, relais et organisateurs, et / ou une action présentant un dispositif de prévention inscrit sur un territoire.

Dans les deux cas ces actions devront :

- S'appuyer sur les apports et échanges présentés lors des séminaires (phase1) ;
- S'appuyer sur les réseaux locaux sollicités lors de la phase 1, en démontrant votre capacité à croiser les compétences des personnels en charge de l'éducation de l'animation, de la prévention, et relevant du MJSVA, de la MILDT et de ses relais, ainsi que des réseaux de l'éducation à la santé ;
- Prendre en considération, à partir du territoire où se construit l'action, les analyses et diagnostics (en les réalisant directement ou en s'appuyant sur des éléments déjà existants) qui intègrent les caractéristiques territoriales, la particularité de l'approche d'animation et de prévention en direction des adolescents, la spécificité sportive ou socio-éducative de l'offre de loisirs collectifs ;
- Pouvoir démarrer dès 2006 (au moins pour une première étape, les autres étapes pouvant se poursuivre en 2007) ;
- Répondre aux critères de recevabilité (cf. notice à la fiche technique n°3) ;
- Proposer des indicateurs locaux et mettre en place une évaluation pour chaque type d'action .

II – Procédure : Rappel et compléments

- Il vous a été demandé de bien vouloir respecter la procédure d'appel à projets en adressant :
 - pour la phase 2 (les actions de sensibilisation), la fiche technique n°2, jointe dûment complétée ;
 - pour la phase 3 (les projets de prévention) la fiche technique n°3, jointe dûment complétée ;Les dossiers ainsi remplis et complétés d'éventuelles annexes, doivent être transmis par les DDJS après, si possible, recueil des avis et observations du médecin conseiller DRDJS.
- Une structure associative porteuse doit être désignée pour chacune des actions (relevant des phases 2 et/ou 3). Il n'est pas indispensable que l'association choisisse ait reçu l'agrément jeunesse et éducation populaire et sport, mais elle doit toutefois répondre aux objectifs suivants : s'engager sur une convention qui réunit l'ensemble des partenaires désignés pour le projet (partenaires technique, financier, d'intervention), mettre en place le projet selon les modalités fixées et rendre compte techniquement et financièrement de la réalisation du projet) ;
- L'appel à projets concerne prioritairement les personnes présentes ou représentées lors des séminaires. Elles pourront trouver toute l'information nécessaire sur le site du MJSVA, <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

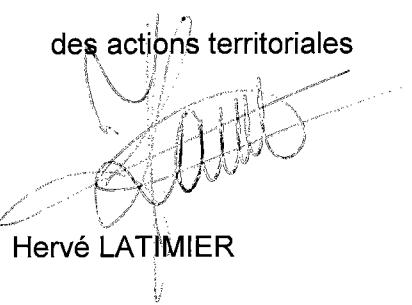
Un relais de la DDJS sera désigné, en lien avec la DRDJS ; il assurera le suivi des actions retenues et financées. A cet effet, seront fournis à l'administration centrale les éléments d'évaluation de chacune des actions

- Pour les candidats n'ayant pas assisté à l'opération. Ils pourront utilement, en se connectant sur le site précité prendre connaissance des deux instructions, du programme des séminaires, des contributions des intervenants, ainsi que la liste des centre de ressources drogues et dépendances (CIRDD).
- Concernant les DOM, comme évoqué dans l'instruction n° 06-074 JS, ces services peuvent participer à l'appel à projets. Toutefois, ils se réfèreront aux conditions générales de mise en œuvre, tout en proposant un diagnostic établi en tenant compte des spécificités locales (notamment l'état des lieux relatif à la consommation de produits psychoactifs).

A cet effet, il leur est conseillé de consulter les documents « phénomènes émergents liés aux drogues » qui leurs seront dédiés sur le site précité.

Pour le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative
et par délégation,

Le sous-directeur de la jeunesse et
des actions territoriales



Hervé LATIMIER

L'adjoint à la directrice des
sports



Thierry MAUDET

Copie pour information :

**Monsieur le Président de la mission,
interministérielle de lutte contre la drogue
et la toxicomanie**

MJSVA
ACTIONS DE SENSIBILISATION EN DIRECTION DES
RESPONSABLES ET DES ANIMATEURS: PHASE 2

ANNEXE II

Fiche technique n° 2

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES
ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

FICHE TECHNIQUE A REMPLIR PAR ACTION
(cinq au maximum peuvent être présentées)

Pilotage

DRDJS/DDJS :

Opérateur

Nom et coordonnées du correspondant :

Service :

Etablissement :

Fonctions occupées (ou dossier (s) en charge) :

Date(s) et lieu (x) de mise en œuvre de l'action

Partenariats locaux

Précisez : autre(s) service(s) et établissements du MJSVA concerné(s), (réseau information jeunesse, collectivités et services déconcentrés des autres ministères) :

.....

Actions

Son objectif (s) :

Budget global de l'action, précisez l'ensemble des moyens budgétaires sollicités :

Recettes/ Dépenses :

Précisez les autres partenaires financiers sollicités :

Indiquez les moyens financiers demandés au MJSVA :

Autres partenariats techniques (prêt gracieux de locaux, matériel, MAD de personnel) :

Déroulement de l'action et public visé

Programme de l'action :

.....

Stagiaires :

- nombre de stagiaires prévus et lieu :

- leur origine professionnelle :

* éducation.....

* prévention.....

* jeunesse et sport.....

* autre à préciser.....

Durée :

- nombre de journées à prévoir.....

- nombre de journées stagiaires (coût: **20 € maximum** / journée stagiaire).....

ANNEXE III : EXTRAIT DE L'INSTRUCTION 06-74 JS DU 21/04/06

Fiche technique n°3

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

PROJET(S) DE PREVENTION EN MILIEU DE LOISIRS COLLECTIFS SPORTIFS ET/OU SOCIO-EDUCATIFS : PHASE 3

Contexte et justificatifs du projet

Précisez notamment les difficultés liées au contexte :

Objectifs principaux

Déroulement et organisation du projet

Précisez s'il existe plusieurs phases et indiquez la durée :

Indiquez si cela concerne la prévention :

- en milieu sportif :

- en milieu socio-éducatif :

- ou les 2 :

- précisez tranches d'âges des jeunes fréquentant cette structure

<12 ans :

13-17 ans :

>17 ans :

Caractéristiques du projet :

Partenaires

Moyens sollicités techniques et financiers (internes /externes au MJSVA

Budget Prévisionnel

DEPENSES	Montant	RECETTES		Montant
		Moyens techniques prévus	MJSVA	
Locaux Hébergements			Autres	
Intervenants				
Documentation pédagogique		Autres participations		
Autres				

Observations générales et mise en perspective

.....
Visa du Directeur départemental

.....
Observations éventuelles de l'agent en charge
du dossier

Avis du médecin conseiller DRDJS

ANNEXE

Notice relative à la fiche technique n°3

PREVENTION DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOACTIFS DES ADOLESCENTS AU COURS DE LEURS PRATIQUES DE LOISIRS

CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS CORRESPONDANT AUX : PHASE 2 et /ou PHASE 3

Cette fiche présente les critères de recevabilité qui vont présider à la sélection des appels à projets. Elle a été conçue suite aux observations émises lors des séminaires et a pour objet d'être une aide dans l'élaboration et la présentation des actions.

Aussi vous voudrez bien vous assurer que chacun des points indiqué ci-après soit de votre part, traité et mentionné précisément dans votre proposition sous la forme qui vous paraîtra la plus pertinente soit en annexes soit insérée explicitement dans la ou les rubriques de la fiche technique de présentation du projet (Fiche technique 2 et/ou fiche technique 3)

1) Répondre au questionnement du séminaire (approche préventive en espaces de loisirs socio-éducatifs et /ou sportifs) et prendre en considération les apports et constats évoqués lors des séminaires (Phase1)

2) Implanter les projets sur un territoire défini aux plans local, départemental, interdépartemental ou régional, en prenant appui sur des données et un diagnostic actualisés.

3) Identifier prioritairement les besoins recensés et au vu desquels peu ou pas de réponses pertinentes ont été apportées.

4) Mobiliser un collectif d'acteurs en s'appuyant sur les compétences et les complémentarités. Favoriser notamment les partenariats : DDJS/DRDJS/CREPS/CIRDD/Associations/collectivités ainsi que les acteurs porteurs de la dimension sportive et de jeunesse.

5) Respecter les caractéristiques de chaque type d' actions

Pour l'action de la phase 2: prendre en considération l'effet levier. Les décideurs ou organisateurs une fois informés et mobilisés doivent à leur tour proposer aux animateurs des actions de sensibilisation adaptées.

Pour l'action de la phase 3 : Inscription du projet dans la durée (préciser si ce projet se déroule dans l'année ou non).

6) Evaluation

Sont proposés des indicateurs généraux, qualitatifs et /ou quantitatifs, communs aux deux types d'actions, (Phases 2 et 3) qui devront être dès à présent mentionnés

*** Indicateur relatif aux contenus**

Transmission des connaissances et communication des données

ANNEXE

Notice relative à la fiche technique n°3

* Indicateur de valorisation du réseau

Niveaux d'impulsion et de coordination régional, départemental et local.

* Indicateur concernant les loisirs collectifs

Pertinence de la proposition et spécificité de l'action.

* Cofinancements ou apports techniques

Financements ou apports techniques identifiés autres que la collaboration avec la MILDT

Indicateurs spécifiques à chacune des actions

* Pour la phase 2

L'indicateur portant sur la démultiplication de l'action devra tenir compte : du nombre et des catégories professionnelles

- des relais mobilisés
- du nombre
- des modalités de mobilisation

- des animateurs sensibilisés (occasionnels ou professionnels)
- de leur nombre
- de leur type
- et des modalités de sensibilisation.

* Pour la phase 3

L'indicateur devra rendre compte :

- du type d'implantation sur le territoire
- du dispositif :
de sa durée
de ses liens avec les espaces collectifs d'animation sportifs et socio-éducatifs.

Indicateurs locaux

indiquer 3 maximum (par ordre de priorité décroissant)

Région	Structure porteuse	Responsable	Adresse	Ville	Téléphone/Fax
Alsace	ALT	Elisabeth FELLINGER	5 rue Gustave Adolpf Hirn	67000 STRASBOURG	03 88 76 64 33 03 88 23 04 27
Bourgogne	SEDAP	Gérard CAGNI	30 bd de Strasbourg	21000 DIJON	03 80 68 27 22 03 80 38 27 20
Bretagne	AIRDDS	Chantal AMAR	9 place du G ¹ Koenig	35000 RENNES	02 2320 14 60 02 23 20 14 91
Champagne Ardenne	CRÈS	Dominique TOPIN	24 rue des Elias	51100 REIMS	03 26 36 12 23 03 26 36 13 33
Île-de-France	CRIPS	Olivier SMADJA	Tour Montparnasse av. du Maine - BP 53	75755 PARIS CEDEX 15	01 56 80 33 33 01 56 80 33 00
LangUEDOC-Roussillon	SOS DI	Sylviane TOUZE	18 rue Terral	34000 MONTPELLIER	04 67 60 72 50 04 67 60 86 30
Limousin	PRISM	Agnès TALLET	6 rue Ventenat	87000 LIMOGES	05 55 33 61 07 05 55 33 61 08
Midi-Pyrénées	Graphiti	Josiane SABATIÈ	4 rue Arnaud Baric	31300 TOULOUSE	05 61 59 26 27 05 62 21 54 17
PACA	AMPTA	Etienne ZURBACH	BP 2465	13217 MARSEILLE CEDEX 02	04 96 11 57 66 04 91 91 24 03
Rhône-Alpes	Centre Jean Bergeret	Catherine MIACHON	9 quai Jean Moulin	69001 LYON	04 72 10 94 30 04 78 27 61 84